



## Examen de Certificat

### Introduction

- Appellation :** Certificat d'études
- Objectif :** Le certificat valide l'acquisition des compétences exigées par le plan d'études. Il reconnaît une formation musicale utile à de futurs amateurs et non pas liées à de possibles études professionnelles.
- Niveau :** Le niveau de difficulté des œuvres jouées correspondent aux exemples du plan d'études commun pour le niveau Certificat.
- Prérequis :** Un prérequis est exigé et contrôlé lors de l'examen d'entrée en classe Certificat. Ce prérequis se base sur un référentiel de compétences (ci-dessous) et sur le programme prévu par le plan d'études commun.  
L'examen d'entrée en classe certificat se déroule selon les modalités du plan d'études commun.
- Déroulement :** L'examen de certificat se fait sous forme de récital public d'environ 30 minutes. Le programme se compose de pièces de genres et d'époques différents se référant au plan d'études commun.  
Pour le jazz, l'examen de certificat est précédé d'une épreuve technique à huis-clos selon le plan d'études commun.
- Inscription :** L'inscription à l'examen de certificat cantonal se fait selon le règlement adopté par la FEM. En outre, le programme présenté et le protocole d'examen d'entrée en classe Certificat feront partie du dossier d'inscription.
- Document :** Le certificat délivré, muni de l'écusson vaudois, indique l'instrument, le professeur et l'école de musique de provenance de l'élève. Il est signé par le président du jury et le président de la FEM et porte la mention des associations faïtières.

### Compétences

Compétence	Détail	Entrée en classe Certificat	Examen de Certificat
Artistique	Musicalité, expression, compréhension de la pièce, nuances, sonorité, émotion, personnalité	X	X
Présence sur scène			X
Technique	Maîtrise des pièces selon liste de références du plan d'études	X	X
Musique de chambre	Exigence d'expériences en musique de chambre	X	
	Possibilité de jouer une pièce de musique de chambre à l'examen (en principe sans professeur)		X
	Pour le jazz et musique actuelle, deux ans d'atelier sont exigés avant de pouvoir s'inscrire à l'examen	X	X
Lecture à vue	Classique : Lecture en prima vista du niveau Moyen	X	
	Jazz : une lecture à vue est comprise dans l'examen technique à huis-clos.		X
Connaissance des styles		X	X

## Règlement provisoire (*modifications en cours*)

1. Les examens de certificat sont organisés chaque année dans une école reconnue par la FEM.
2. En accord avec les professeurs concernés, l'organisation de l'examen propose les jurys aux deux associations faïtières qui valident ces propositions.
3. Le jury d'examen est composé en principe de deux experts, dont un au moins enseigne au niveau du Certificat, mais pas dans une école sise dans le Canton de Vaud. Les présidents du jury, avec voix délibérative, sont proposés par les associations faïtières et validés par la FEM. Pour le jazz et musique actuelle, l'un des deux experts officiera pour l'a partie technique à huis-clos.
4. Les décisions du jury sont irrévocables.
5. Pour le classique, l'examen comprend une seule session qui a lieu en principe dans les deux premières semaines de mai. Il est public.

Pour le jazz et la musique actuelle, la session du certificat jazz est divisée en deux parties ; le récital public a lieu en principe dans la deuxième quinzaine de mai, un mois environ après l'épreuve technique à huis clos.

Les dates des sessions peuvent varier en fonction des vacances de Pâques.

6. La durée du récital est fonction du type d'instrument/voix (voir le programme d'examen); elle n'excède en aucun cas 35 minutes. L'examen dure au maximum 40 minutes, sans compter le temps de délibération (10 minutes).
7. Les programmes d'examens sont spécifiés dans un document annexe qui fait partie intégrante du présent règlement.
8. Pour s'inscrire à l'examen de Certificat, un prérequis examiné lors de l'entrée en classe certificat est exigé. Le programme et le protocole de cet examen, correspondant au plan d'études commun, devront être joints à la pré-inscription.  
  
Pour le jazz et la musique actuelle, deux ans d'atelier sont exigés pour pouvoir s'inscrire à l'examen de certificat.
9. Les pré-inscriptions devront parvenir à l'organisation des examens dans un délai précisé en début d'année scolaire, en général à fin octobre.
10. Une finance d'inscription aux examens est perçue au moment de l'inscription définitive. Son montant est fixé par la FEM.
11. Les candidats ont la possibilité de se familiariser avec les lieux de l'examen, au cours d'une séance mise sur pied par l'organisateur, d'entente avec l'école hôte (30 minutes par candidat).
12. Le candidat envoie au secrétariat de l'organisation le programme de son examen dactylographié, avec le minutage exact des pièces prévues.
13. Une partition de chaque pièce jouée sera remise par l'élève au jury lors de l'examen.
14. Il est souhaitable mais non obligatoire qu'une ou plusieurs pièce(s) soi(en)t mémorisée(s). Les pièces sont exécutées en principe sans reprise.
15. Le jury, après délibération, communique au candidat les grandes lignes de son évaluation.
16. Le professeur assiste aux examens et à la délibération du jury. Toutefois, celui-ci peut demander le huis clos pour une partie de la délibération.
17. Le Certificat de fin d'études n'est délivré que si le candidat peut donner la preuve qu'il a réussi l'examen de solfège correspondant au niveau de ce certificat. Sinon, une attestation provisoire lui sera remise, en attendant que cette exigence soit satisfaite.
18. Les certificats sont remis par la FEM, en collaboration avec les associations faïtières, à l'occasion d'une cérémonie de Palmarès qui se déroule en principe au sein de l'école qui a accueilli les examens.

## **Examen d'entrée en classe certificat**

(à prévoir dans les plans d'études)

### **Classique**

Pièces d'époques et de genres différents (selon le plan d'études)

Une lecture à vue du niveau **Moyen** (selon le plan d'études)

15 à 20 minutes de programme musical

30 minutes d'examen au total avec un petit entretien entre élève, professeur et experts

**L'examen est réussi ou non**

### **Jazz et musique actuelle**

Quatre pièces (une binaire, une ternaire, un blues et une pièce modale)

Une lecture à vue

15 à 20 minutes de programme musical

30 minutes d'examen au total avec un petit entretien entre élève, professeur et experts

**L'examen est réussi ou non**

**Document validé par le Conseil de Fondation de la FEM en date du 29 octobre 2013.**